



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

Date de révision : 22/07/2015 Version n°4

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identification de la préparation

Nom : PROPLEX EP2

Code produit : 876

Utilisation de la préparation : Graisse lubrifiante

Identification de la société/entreprise

Fournisseur : ARMORINE S.A.

ZI Lann Sévelin B.P. 115 56601 LANESTER Cedex

Tél : 02.97.76.13.87

Fax : 02.97.76.13.69

E-mail : contact@armorine.fr

Numéro d'appel d'urgence : 01.45.42.59.59, société ORFILA

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour la santé ou l'environnement dans des concentrations qui devraient être prises en compte au regard des directives EU.

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement CE n°1272/2008

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom	N° EINECS	N° d'enregistrement REACH	N° CAS	% en poids	Classification CLP
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis-(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts	288-917-4	Non disponible	85940-28-9	< 2.5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)

Ce produit est une graisse basée sur l'huile minérale et paraffinique avec des additives. L'huile minérale dans ce produit contient < 3% PCA.

4. PREMIERS SECOURS

En cas de troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence

Contact avec les yeux

Rincer abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

Contact avec la peau

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés ; les laver avant réutilisation.

Inhalation

En cas d'étourdissement ou de nausées, emmener la personne à l'air libre et la garder au repos.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Peut provoquer nausées, vomissements ... consulter un médecin.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Dioxyde de carbone CO₂, poudre sèche

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau direct

Risque particulier

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, aldéhydes ...et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

Equipement de protection spécial

Porter un appareil de protection respiratoire autonome en cas de fumées abondantes.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire, voir les informations de la Rubrique 8. Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion et l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières, à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informer les autorités locales si cette situation ne peut être empêchée.

Méthodes de nettoyage

Récupérer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination ou une récupération conforme aux réglementations

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Eviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau. Lors de la manipulation de produits stockés dans des fûts, des chaussures ou bottes de sécurité ainsi qu'un équipement de manutention approprié doivent être utilisés.

Ne pas manger, boire ou fumer au poste de travail

Stockage

Conservé dans un endroit frais, sec et bien aéré. Conservé à une température ne dépassant pas 45°C. Utiliser des récipients correctement étiquetés et susceptibles d'être hermétiquement fermés. Conservé à l'écart des rayons solaires, sources de chaleur .

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition : Non déterminée

Protection respiratoire : Non requis normalement

Protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections

Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc nitrile. Epaisseur > 0.38mm. Temps de passage >480 min. épaisseur 0.1mm.protection contre les éclaboussures

Protection de la peau et du corps : Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Pâteux
Couleur	Vert
pH	Non applicable
Point de goutte	> 190°C
Point éclair	> 150°C (basé sur l'huile)
Température d'auto inflammation	Non disponible
Propriétés explosives	Non concerné
Masse volumique	Non déterminé
Solubilité	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage usuelles.

Conditions à éviter

Les températures supérieures au point d'éclair, les étincelles, les points d'ignition, les flammes

Matières à éviter

Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale : DL50 4640 mg/kg

Toxicité dermale : DL50 4407 mg/kg

Inhalation : considéré comme non dangereux dans des conditions normales d'utilisation

Contact oculaire : aucune irritation oculaire attendue

Contact avec la peau : le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritations

Ingestion : malaise

Concernant les substances

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis-(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts

DL50 par voie orale = 3000 mg/kg (rat)

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

Mobilité

Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

Insoluble dans l'eau

Persistance et dégradabilité

N'est pas rapidement biodégradable.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Déchets

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée

Emballages souillés

Conserver les étiquettes sur le récipient vide. Remettre à un éliminateur agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU Aucun

Route (ADR) / Rail (RID) / Fluvial (ADNR) Pas de restriction transport

Maritime (IMO-IMDG) Pas de restriction transport

Voies aériennes (OACI/IATA) Pas de restriction transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification

Aucune classification requise

Code Sécurité Sociale :

Art. L.461-6, art. D.461.1, annexe A, n°601-15

Tableau des maladies professionnelles : n°36 (affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse)

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque listées aux sections 2 et 3 :

H315 provoque une irritation cutanée

H319 provoque une sévère irritation des yeux

H411 toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Modifications / version antérieure : sections 2, 11, 16

Cette fiche complète les fiches techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux ci.